

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction Energie – Connaissance

Division Energie Air Ouest

Affaire suivie par : Gilles Marrequeste

Téléphone : 05.61 58 65 39

Courriel : gilles.marrequeste@developpement-durable.gouv.fr

Toulouse, le

15 JAN, 2019

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Mmes et MM. les membres du comité de
suivi du plan de protection de l'atmosphère de
l'agglomération de Toulouse (liste in fine)

Objet : 3 ème comité de suivi du PPA et de la feuille de route « air » de l'agglomération
toulousaine

J'ai le plaisir de vous adresser le compte rendu du 3 ème comité de suivi du PPA et de la
feuille de route « air » de l'agglomération de Toulouse qui s'est tenu le 26 novembre 2018.

Vous trouverez également sur le site internet de la DREAL Occitanie, l'ensemble des
documents présentés lors de ce comité ([http://www.occitanie.developpement-
durable.gouv.fr/qualite-de-l-air-r556.html](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/qualite-de-l-air-r556.html)).

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général.



Jean-François COLOMBET

Liste des destinataires – Membres du comité de suivi du PPA et feuille de route

Président	
M. le Préfet	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Collège des Administrations et des services	
Mme la Sous-Préfète de Muret	Sous-Préfecture de Muret 10, allée Niel BP 20212 31605 MURET CEDEX
M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	DREAL Occitanie 1, rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. la Directrice Générale de l'Agence Régional de Santé d'Occitanie	ARS Occitanie 1025, rue Henri Becquerel 34067 MONTPELLIER
M. le Délégué Départemental de Haute-Garonne de l'Agence Régional de Santé	10, chemin du Raisin 31050 TOULOUSE
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne	DDT Haute-Garonne 1, rue de la cité administrative CS 70002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Directeur de la DIR Sud-Ouest	DIRSO 155, avenue des Arènes Romaines 31300 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Aviation Civile	Allée Saint Exupéry 31703 BLAGNAC
M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie d'Occitanie	Technoparc – Bâtiment 9 Voie Occitane BP 672 31319 LABEGE CEDEX
M. le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED)	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Mme la Directrice du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Toulouse	17, place de la Daurade 31040 TOULOUSE
Collège des élus	
Mme la Présidente de la Région Occitanie	22, boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président de Toulouse Métropole	6, Rue René Leduc BP 35821 31500 TOULOUSE
M. le Président du SICOVAL	65, rue du chêne vert

	BP 38200 31670 LABEGE
Mme la Présidente des communautés des communes des Coteaux de Bellevue	27, rue de Saint Loup 31140 PECHBONNIEU
M. le Maire de Toulouse	Place du Capitole BP 999 31040 TOULOUSE CEDEX
M. le Président de l'association des Maires de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de l'Agglomération du Muretain	8 bis, avenue Président Vincent Auriol 31600 MURET
Collège des représentants des activités économiques	
M. le Directeur de l'Association pour le Développement des Carburants Agricoles	45, rue de Naples 75008 PARIS
M. le Président de l'Association Patronale Antipollution Midi-Pyrénées (APOMIP)	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président du Syndicat des Industries Chimiques Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Directeur de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	2, rue Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne	32, rue de Lisieux CS 90105 31026 TOULOUSE CEDEX 3
M. le Président de la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne	18, boulevard Lascrosses BP 91030 31010 TOULOUSE CEDEX 6
M. le Directeur d'Airbus Opérations SAS	316, route de Bayonne 31300 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Aéroport de Toulouse Blagnac	BP 90103 31703 BLAGNAC CEDEX
M. le Directeur de la Délégation Régional d'E.D.F	5, rue Claude Marie Perroud TSA 50040 31096 TOULOUSE CEDEX 1
M. le Directeur de la Délégation Régional ENGIE	16, rue Sébastopol BP 18510 31685 TOULOUSE CEDEX 6
M. le Directeur Régional de la S.N.C.F.	9, boulevard Marengo BP 95209 31079 TOULOUSE CEDEX 5
M. le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine	7, esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE

M. le Directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
Mme la Directrice du CHU de Toulouse	9, Place Lange – 60033 - 31059 TOULOUSE
M. le Directeur de VINCI Autoroutes	Direction Régionale d'Exploitation Lieu dit « Gaussens » 47520 LE PASSAGE D'AGEN
Collège des associations de protection de l'environnement et de consommateurs	
M. le Président de l'Agence Régionale Pour l'Environnement	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. Le Président du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le Président de l'Automobile Club du Midi	14, avenue du grand Ramier CS 34247 31432 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de l'Union des Comités de Quartiers et des Associations de Défense pour le Cadre de Vie de l'Agglomération Toulousaine	41, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE
M. le Délégué Régional de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports	10, rue du Château d'Uzou 31700 BLAGNAC
M. le Président de France Nature Environnement Midi-Pyrénées	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le Président des Amis de la Terre Midi-Pyrénées	36, rue Bernard Mulé 31400 TOULOUSE
M. le Président de l'Organisation Générale des consommateurs ORGECO	20, chemin de la Cépière 31100 TOULOUSE
Collège des Personnalités Qualifiées	
M. le Directeur du CEREMA Sud Ouest	1, avenue du Colonel Roche 31400 TOULOUSE
M. le Directeur du C.H.U. de Purpan	Place Docteur Baylac 31059 TOULOUSE CEDEX 3
M. le Professeur Jacques GEORGE - Institut Mécanique des Fluides de Toulouse	Allées du Professeur Camille Soula 31400 TOULOUSE
M. le Professeur Jacques FONTAN - Président du Comité Régional de l'Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique	Laboratoire Aérologie 14, avenue Edourd Belin 31400 TOULOUSE
M. André SAVALL - Président du Secrétariat Permanent pour la prévention des problèmes industriels (S.P.P.I.)	Laboratoire Génie Chimique 118, route de Narbonne 31062 TOULOUSE
Mme José CAMBOU - France Nature	En Corail

Environnement	31590 SAINT-PIERRE
Organismes techniques compétents	
Mme la Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé en Midi-Pyrénées (O.R.S.M.I.P.)	37, allées Jules Guesde 31073 TOULOUSE
Madame la Directrice de l'Observatoire Régional de l'Air en Occitanie (ATMO Occitanie)	26, chemin des Capelles 31200 TOULOUSE
Mme la Directrice Interrégionale du Sud-Ouest de METEO-FRANCE	Zone aéroportuaire Chemin de Bordebasse 31700 BLAGNAC

Copie :

Icare & consult : 19, boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON

Suivi de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de Toulouse

Compte-rendu du Comité de Suivi du 26 novembre 2018

Participants

Prénom / Nom	Structure	Présence
Michel AUJOLAT	1er vice-président de Toulouse Métropole	Présent
Valérie BAUTHIAN	Préfecture 31	Présente
Julie BENOIT-PILVEN	DREAL	Présente
Marie-Pierre BES	AUTATE	Présente
Gérard BOLET	Sicoval	Présent
Sylvie CASSADOU	ORS MIP	Présente
Joël CASSAGNE	Chambre d'agriculture 31	Présent
Françoise CHEYROUX	Toulouse Métropole	Présente
Jean-François COLOMBET	Préfecture 31 (secrétaire général)	Présent
Jean CONTER	UCQ/CQRS	Présent
Arnaud DENAES	DSAC Sud	Présent
Patrick DE PERIGNON	AMF – Maire de Préserville	Présent
Louis DI GUARDIA	SCHS Toulouse	Présent
Agnès DOMINGO	Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse	Présente
Frédéric FOURNIER	Conseil Départemental	Présent
Sébastien GAILLOT	Airbus	Présent
Nathalie GOURDOUX	Toulouse Métropole	Présente
Sébastien GRENINGER	DREAL Occitanie	Présent
Cécile LENGLET	Sous-préfet de Muret	Présente
Gilles MARREQUESTE	DREAL Occitanie	Présent
Laurent PEREZ	Toulouse Métropole	Présent
Cyril PORTALEZ	DREAL Occitanie	Présent
Michel PEYRON	ADEME	Présent

Pierre-Yves ROBIC	ATMO Occitanie	Présent
Alain RIVIERE	FNE Midi-Pyrénées	Présent
Nicolas SAUTHIER	ARS 31	Présente
Dominique TILAK	ATMO Occitanie	Présente
Claire TOPIN	I Care & Consult	Présente
Julien THOMAS	VINCI Autoroutes	Excusé
Carole DELGA	Région Occitanie	Excusée
Corine MITHIEUX	Météo France	Excusée
Évelyne MARTINEZ	CMA 31	Excusée
Christophe DOUCET	Tisseo Collectivités	Excusé
Jean-Louis PUISSEGUR	AMF31	Excusé

1. Ordre du jour

- Point d'actualité sur le contentieux européen (DREAL) ;
- Bilan de la qualité de l'air (ATMO Occitanie) ;
- Bilan de l'avancement du PPA et de la feuille de route (I Care & Consult) ;
- Focus sur deux actions du PPA engagées sur le PPA et la feuille de route (Toulouse Métropole et TISSEO) ;
- Points divers.

2. Point d'actualité

Le contentieux européen :

La DREAL informe le comité de suivi de l'actualité portant sur le contentieux européen en matière de qualité de l'air.

Il est ainsi rappelé que la Commission européenne a déposé une requête à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) à l'encontre de la France pour non-respect de la valeur limite du dioxyde d'azote (NO₂). Cette requête porte sur deux motifs : d'une part le non-respect de la valeur limite de NO₂ constaté par la décision du Conseil d'État du 12 juillet 2017 et, d'autre part, pour ne pas avoir mis en place les mesures suffisantes pour réduire les émissions et les concentrations de polluants suite à l'avis motivé de la Commission Européenne du 16 février 2017. Sur l'agglomération toulousaine, il est reproché notamment de dépasser systématiquement la valeur limite annuelle entre 2010 et 2016. Cette valeur était de 44µg/m³ en 2016 au lieu d'être inférieure à la valeur de 40 µg/m³.

Il est rappelé que le PPA de Toulouse a été jugé inefficace et peu ambitieux par la CJUE. Il est notamment pointé que seulement trois mesures portent spécifiquement sur le transport, or, les oxydes d'azote sont particulièrement issus de ce secteur. La CJUE note également que :

- les 20 mesures du PPA ont principalement un caractère volontaire ou incitatif,
- le PPA prévoit une persistance des dépassements de valeurs limites en 2020,
- le PPA ne prévoit pas de zone à faible émission malgré une étude approfondie dans le cadre du programme « Villes respirables en 5 ans ».

En tout état de cause, le PPA n'a pas permis de respecter la valeur limite de NO₂ jusqu'à maintenant.

Le Ministère réalise actuellement un mémoire en défense. La DREAL a ainsi sollicité les services de certaines collectivités territoriales pour transmettre au ministère les informations nécessaires, et elle les en remercie.

Par ailleurs, l'État poursuit la mise en œuvre d'actions structurantes : les zones à faible émission (ZFE) portées par les EPCI, la loi d'orientation des mobilités (LOM) et l'intégration de la qualité de l'air dans le projet de loi de finances 2019.

Requête du Conseil d'État :

L'arrêt en conseil d'État du 12 juillet 2017 a conduit à l'élaboration de feuilles de route dans les territoires concernés dont l'agglomération de Toulouse. La requête du Conseil d'État du mois d'octobre 2018 reproche de ne pas avoir révisé le PPA de Toulouse et d'avoir uniquement adopté cette feuille de route. D'autant plus que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une information ni d'une participation du public.

L'objectif est désormais d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route au niveau local. Au niveau central, de même que pour la requête de la CJUE, l'État rédige actuellement un mémoire en défense et poursuit les actions structurantes énoncées précédemment.

Échanges avec les participants :

France Nature Environnement (FNE) rappelle que l'association avait émis un avis défavorable sur le PPA lors de l'enquête publique et constate que FNE n'a pas été suffisamment écoutée dans le cadre des différentes réunions de concertation auxquelles l'association a assisté. M. Rivière estime regrettable que ce soit une fois que la France se retrouve assignée devant la CJUE que la problématique de la qualité de l'air soit enfin prise au sérieux. Il appelle ainsi tous les acteurs autour de la table à se mobiliser pour mettre en œuvre des actions efficaces. Ce dossier est révélateur d'un autre enjeu qui est la mobilisation insuffisante pour réduire le changement climatique. Cet appel est également exprimé par l'union des comités de quartier et des associations de défense et d'action pour le cadre de vie dans l'agglomération toulousaine (UCQ).

3. Bilan de la qualité de l'air 2017

L'état de la qualité de l'air en 2017 a été présenté lors du comité de suivi de juillet 2018.

ATMO Occitanie fait le point sur la campagne de mesure réalisée sur l'A62 entre Toulouse et Saint-Jory. Cette campagne de mesure s'est réalisée en deux temps : une campagne en 2017 et une campagne en 2018 (qui s'est terminée en octobre). La campagne porte sur l'évaluation des concentrations de NO₂ et de particules grâce à une station de mesure fixe et l'installation de capteurs le long de l'axe visé ainsi qu'à proximité des habitations afin de mesurer l'impact sur la pollution le long de l'axe mais également pour les populations vivant à proximité.

Les premiers résultats montrent des dépassements de valeurs limites sur l'ensemble du parcours (jusqu'à 90 µg/m³). Ces mesures vont faire l'objet d'une modélisation de la qualité de l'air sur la zone d'étude. Les résultats finaux seront transmis en janvier 2019.

4. Bilan de l'avancement du PPA et de la feuille de route

Le cabinet I Care & Consult présente l'état d'avancement global du PPA puis un état d'avancement plus précis sur certaines actions.

L'Association des usagers des transports (AUTATE), demande si les termes « réduire » et « développer » utilisés dans la formulation du PPA correspondent à des objectifs concrets que se sont fixés les pouvoirs publics, notamment concernant les actions portant sur le développement des transports en commun.

La DREAL précise que les fiches action du PPA comprennent à la fois des objectifs précis et des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs qui permettent de préciser ce qui est mis en œuvre et les intentions des pouvoirs publics à travers chaque action.

Monsieur le secrétaire général précise que le développement des transports en commun demande à la fois une évolution quantitative du service, en termes de fréquence, par exemple, mais demande aussi une évolution qualitative. En effet, améliorer l'offre de transport aura pour effet d'augmenter également la demande et ainsi le report de la voiture vers les transports collectifs. C'est l'objectif que poursuit TISSEO à travers les travaux réalisés sur les lignes LINEO.

Il est aussi précisé que le plan de déplacements urbains est évalué à plus de 2 milliards d'euros et qu'une enquête sur le métro va bientôt démarrer.

Enfin, il est rappelé que, hors Paris, l'agglomération toulousaine est l'agglomération où les investissements dans les transports sont les plus importants de France. Les résultats de ces investissements devraient avoir des effets d'ici dix ans.

Concernant l'action C4, la DREAL précise que le service PICTO sera accessible au grand public sur internet.

Concernant l'action D2, ATMO Occitanie précise qu'un concours « mon super héros » a été lancé auprès des écoles primaires dont le principe est de gagner des bulles d'air en s'engageant par exemple à changer de mode de transport pour aller à l'école. Cela a pour but de sensibiliser à la fois les parents et les enfants.

La communauté d'agglomération SICOVAL complète la présentation sur les actions du PPA en rappelant que le SICOVAL porte un certain nombre d'actions sur la mobilité en lien avec une zone d'activité pour développer le covoiturage et la mobilité douce. La Communauté d'agglomération cherche notamment à mutualiser les initiatives des associations et des entreprises afin de développer un plan d'action mobilité.

Le SICOVAL porte également une action sur la relance du transport ferroviaire « Rallumons l'étoile » dont l'objectif est de renforcer l'utilisation du réseau ferré sur la métropole aussi appelé RER métropolitain.

L'AUTATE ajoute que pour favoriser la fréquentation des transports en commun, il est important d'augmenter la fréquence et la vitesse des bus en mettant en place davantage de bus à haut niveau de service en sites propres afin de proposer une réelle alternative à la voiture individuelle.

Feuille de route

L'UCQ souligne que l'action portant sur le contrôle des véhicules polluants ne peut atteindre tous les véhicules concernés et se demande si les moyens mis en œuvre pour ce contrôle sont suffisants.

Monsieur le secrétaire général précise que l'assise juridique ne permet d'étendre le contrôle à davantage de véhicules.

Airbus complète la présentation réalisée sur les actions portées par la société d'aéronautique en indiquant que 11% des salariés se déplacent désormais en vélo et que l'organisation du travail sur le site a également évolué : 20% des salariés sont en télétravail ce qui permet d'éviter la circulation de milliers de véhicules.

Les opérations industrielles d'Airbus menées dans le cadre du projet AIR LOG II (rapatriement des activités logistiques sur Toulouse et fermeture du site de Montauban) permettent d'économiser 1 million de km effectués par des camions. La campagne de mesures réalisée à ce titre et dont les résultats seront bientôt disponibles devraient montrer un impact positif de cette action sur la qualité de l'air.

La DREAL salue l'initiative portée par Airbus et rappelle l'importance de l'activité aéronautique sur l'agglomération. Il a notamment été constaté un développement très important du covoiturage ce qui montre l'évolution effective des habitudes sur la manière de se déplacer. Il paraît ainsi indispensable de favoriser les partenariats entre administrations, collectivités territoriales et entreprises afin d'encourager les tiers-lieux autour de l'agglomération pour réduire la mobilité professionnelle à l'intérieur de l'agglomération.

L'AUTATE reconnaît que ces actions ont leur importance. Toutefois, habitant à Blagnac, Mme Bes constate que la circulation se dégrade de plus en plus à cause des automobilistes qui cherchent à éviter la congestion sur les voies rapides engendrant ainsi des embouteillages au centre-ville de Blagnac. Les efforts doivent ainsi être renforcés sur la zone aéronautique car ils ne semblent pas encore répondre à l'ampleur du problème. Mettre en place un bus en site propre serait indispensable pour attirer les automobilistes à changer de mode de transport car actuellement le bus se retrouve également dans les embouteillages ce qui n'encourage pas ce changement de comportement.

Monsieur le secrétaire général ne remet pas en question ces constats mais rappelle que les modifications de comportement peuvent prendre du temps et que l'on ne peut imposer des changements radicaux à la population au risque de provoquer une réaction de rejet.

L'Association des Maires de France (AMF) ajoute que le problème se situe également au niveau de la concentration des entreprises autour et dans l'agglomération. La désertification des entreprises dans les zones périphériques à l'agglomération encourage également ces problèmes de circulation et qu'il s'agirait d'un levier d'action supplémentaire pour agir sur la réduction des émissions de polluants liés au trafic routier. Il rappelle ainsi que l'agglomération toulousaine concentre plus de 56 % de la population de la Haute-Garonne.

Monsieur le secrétaire général approuve ce constat : il est en effet nécessaire d'agir sur tous les leviers possibles dont celui-ci, toutefois cela touche également aux intérêts privés des entreprises sur lesquels les pouvoirs publics ont moins de prise (disponibilité de la ressource humaine entre autres).

La DREAL précise qu'une certaine dynamique existe pour développer des activités en-dehors de l'agglomération, c'est notamment le cas du Fablab inauguré en périphérie qui participe à cette déconcentration des entreprises en agglomération.

FNE rappelle l'exemple des villes comme Oslo ou de Copenhague qui ont déjà atteint 20% de part modale pour le vélo. Le développement des déplacements en vélo devrait être plus soutenu sur l'agglomération toulousaine. FNE a conscience que cela demande de modifier les comportements actuels de déplacement et invite les services de l'Etat à solliciter la recherche scientifique en sciences sociales pour trouver des solutions afin d'encourager le changement de comportement.

Il s'agit effectivement d'un sujet qui sera abordé avec le CEREMA à travers l'étude réalisée sur la communication sur la qualité de l'air. La DREAL remercie FNE pour cette suggestion et reviendra vers l'association pour préciser ce point.

Enfin il est rappelé que TISSEO travaille également sur un schéma directeur vélo qui permettra d'avoir une vision d'ensemble sur le déplacement en vélo sur l'agglomération.

5. Focus sur certaines actions

Actions portées par Toulouse Métropole en faveur de la qualité de l'air

À travers l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole a souhaité engager un programme qualité de l'air approuvé par une délibération du 28 juin 2018 intégrant des actions du PPA et de la feuille de route ainsi que 23 actions nouvelles définies sous 4 axes :

Administrations exemplaires :

- Renouvellement des flottes : objectif 100% des véhicules renouvelés, par l'acquisition de véhicules électriques et GNV (les investissements sont à valider) ;
- Gestion de crise en cas de pic de pollution : mise en place d'une procédure interne pour communiquer sur ces pics auprès des agents de la collectivité.

Cadre de vie :

- Lancement d'une prime air bois permettant de renouveler les appareils de chauffage au bois individuels à foyer ouvert ainsi que les foyers fermés installés avant 2002. Cette action prévoit un budget de 150 000 euros pour une aide de 500 euros par foyer sous condition de revenu ;

Mobilité :

- Aide à l'achat de vélos à assistance électrique (budget : 200 000 euros) ;
- Mise à disposition de vélos Toulouse (2600) et de 1000 vélos Indigo
- Mise à disposition de scooters électriques.

Communication :

- Contribuer au changement de comportement ;

Zone à Faible Émission (ZFE) :

L'étude de préfiguration d'une ZFE sur l'agglomération de Toulouse fait suite à l'appel à projet Ville respirable en 5 ans. Toulouse Métropole s'est ainsi engagée à mettre en œuvre une ZFE avant fin 2020 dans sa délibération du 4 octobre dernier.

Cette ZFE peut concerner l'interdiction permanente de circulation pour les véhicules les plus polluants via les vignettes Crit'air. Ce type de mesure est très efficace pour réduire les émissions de NOx en limitant la circulation dans la zone ciblée et en accélérant le renouvellement du parc de véhicules.

Le bureau d'étude EGIS mobilité assure la prestation qui se déroulera jusqu'à la fin du premier semestre 2019. ATMO Occitanie sera en charge d'évaluer les niveaux de la pollution atmosphérique en fonction des différents scénarios.

Le bureau d'étude a tout d'abord réalisé un diagnostic qui a permis d'aboutir à une proposition de 10 scénarios de zones. L'objectif est de sélectionner les 3 meilleurs scénarios pour les étudier de manière approfondie et ainsi aboutir à une solution la plus optimale. La sélection des scénarios se fait sur la base de 10 critères pondérés en fonction de l'importance de chaque enjeu.

Le cabinet EGIS accompagne également la Métropole sur la concertation avec le public. La participation citoyenne est présentée comme un point clé de la réussite du projet.

La ZFE peut être progressive dans le temps tant au niveau de la durée d'application que sur la typologie ou

le périmètre. Des mesures d'accompagnement et de contrôle seront prévues.

Les attentes de la métropole sur la réalisation de cette ZFE portent notamment sur l'amélioration de la qualité de l'air de manière permanente, l'accélération de l'évolution du parc et l'amplification du report modal.

La ZFE doit être complémentaire des autres actions menées en faveur de la qualité de l'air.

L'AUTATE demande comment il est prévu d'articuler cette ZFE avec les zones de parking contrôlées par des opérateurs privés.

Ce type de situation n'a pas encore été étudié à ce stade de l'étude. Toutefois il est rappelé que certains véhicules ne pourront de toute façon pas être complètement interdits (véhicules d'urgence notamment). Dans tous les cas, cette zone interdira les véhicules les plus polluants.

La concertation démarrera au premier semestre 2019. Les modalités de concertation sont encore en cours de discussion.

Monsieur le secrétaire général tient à rappeler la portée de la ZFE qui aura pour conséquence d'interdire pour la première fois certaines catégories de véhicules en raison de leur caractère polluant. Il s'agit d'un signal fort qui aura aussi pour conséquence d'exclure des individus. Il s'agit par conséquent d'un sujet très sensible.

Présentation de TISSEO :

Suite à un empêchement, le représentant de TISSEO n'était pas présent à la réunion pour présenter les actions portées par TISSEO. Toutefois le support de présentation est joint au présent compte-rendu.

6. Conclusion

Le secrétaire général clôture la séance. Le prochain comité de suivi se tiendra mi-année 2019, a priori en juin, avant l'été.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Jean-François COLOMBET